



Quelques données et réflexions à propos du français en Afrique noire

COMMUNICATION DE WILLY BAL
À LA SEANCE MENSUELLE DU 13 JUIN 1981

L'importance du rôle du français sur l'échiquier international est étroitement dépendante de la situation et de la destinée de cette langue dans l'ensemble des États négro-africains dits francophones.

Il m'a semblé utile de rassembler quelques informations et de livrer certaines de mes réflexions au sujet de la francophonie africaine.

1. L'Afrique noire dite francophone comprend dix-sept États : Mauritanie, Sénégal, Mali, Guinée, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Niger, Togo, Bénin, Tchad, Cameroun, Centre-Afrique, Congo, Gabon, Zaïre, Rwanda, Burundi.

Quatorze d'entre eux sont d'anciennes colonies françaises (qui constituaient l'Afrique occidentale française et l'Afrique équatoriale française) ; le Cameroun est formé de la fédération d'une ancienne colonie française et d'une ancienne colonie anglaise ; le Zaïre est une ancienne colonie belge (Congo belge), le Rwanda et le Burundi étaient réunis, avant l'indépendance, dans un territoire placé sous mandat belge.

Tous ces États ont le français comme langue officielle quatre d'entre eux présentent cependant une situation de bilinguisme officiel : la Mauritanie (français-arabe), le Cameroun (français-anglais), le Rwanda (français-kinyarwanda), le Burundi (français-kirundi).

Si on considère l'usage des langues locales, on peut répartir les États cités en trois types : 1) les États linguistiquement homogènes : Rwanda et Burundi : 2) les États linguistiquement hétérogènes, mais possédant une langue dominante d'un

point de vue soit démographique, soit sociolinguistique : Mauritanie (l'arabe), Sénégal (le wolof), Mali (le malinké-bambara), Niger (le haoussa), Centre-Afrique (le sango), Gabon (le fang) ; 3) les États hétérogènes, sans langue dominante à l'échelle nationale : Guinée, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Bénin, Tchad, Cameroun, Congo et Zaïre.

Quelques pays ont conféré le statut de langue nationale à une ou plusieurs des langues africaines en usage dans leur territoire ou ont reconnu certaines de leurs langues comme instruments de développement, par exemple pour l'alphabétisation.

L'État de Centre-Afrique a conféré le titre de langue nationale au sango, à côté du français, langue officielle. Le Rwanda, dans sa Constitution de 1973, spécifie que « la langue nationale est le kinyarwanda. Les langues officielles sont le kinyarwanda et le français ». Le Sénégal a, par un décret du 21 mai 1971, reconnu six langues comme « nationales », c'est-à-dire devant servir un jour à l'enseignement : le wolof, le sérère, le peul, le diola, le mandingue et le sarakolé. En Guinée, huit langues sont dites nationales : malinké, pulaar, kissi, guéréz, soussou, toma, coniagui et bassar. Au Zaïre, ce titre est accordé à quatre langues : kiswahili, lingala, ciluba, kikongo. Au Togo, l'éwé et le kabié ont reçu un statut particulier dans le domaine de l'éducation, respectivement pour le sud et le nord du pays. Le Mali pratique, depuis 1968, l'alphabétisation fonctionnelle en bambara et fait à cette langue une certaine place dans la fonction politique tout en gardant le français comme langue officielle.

Remarquons en passant l'extrême ambiguïté du terme « national » dans la description des langues d'Afrique : il peut signifier « autochtone », par référence à l'authenticité africaine et par opposition aux langues importées par les colonisateurs ; il peut désigner, dans un État donné, une ou plusieurs langues en usage dans le territoire, auxquelles un statut supérieur, souvent non précisé, a été conféré ; le choix a pu faire l'objet d'un décret (Sénégal) ou, comme au Zaïre, procéder d'une situation historique, sans que ce soit entériné par la Constitution ; enfin, ce terme peut être appliqué à une langue unique, acceptée ou imposée, symbolisant la nation. Dans certains cas, on distingue « national » d'« officiel », ainsi en Centre-Afrique et au Rwanda. Dans ce dernier pays, le kinyarwanda est vraiment la langue maternelle de la presque totalité de la population ; il peut donc

être identifié avec la nation, avec le peuple. Hors du domaine francophone, nous trouvons le cas de la Tanzanie, où le kiswahili a été déclaré à la fois langue nationale et langue officielle, alors qu'il n'est pas l'idiome maternel de la majorité de la population.

2. Pour l'essentiel, le français s'est introduit en Afrique noire de deux façons : par importation et par superposition.

J'entends par importation d'une langue en territoire alloglotte la constitution d'îlots linguistiques, résultant de l'établissement durable d'usagers de cette langue en plus ou moins grand nombre (militaires, administrateurs, colons, etc.), qui ne se trouvent aucune raison d'abandonner leur langue au profit de celle de la majorité, à cause notamment de leur situation dominante, telle celle des colonisateurs par rapport aux colonisés.

La superposition consiste dans le fait qu'une langue étrangère soit amenée, à la suite de certains événements historiques comme la colonisation par exemple, à assurer, dans une société donnée, l'exercice de certaines fonctions tenues pour supérieures, telles que les fonctions politique, juridique, administrative, scientifique et technique, didactique.

De ces deux modes, c'est principalement au second que le français doit son introduction et son expansion en Afrique.

Parmi les fonctions supérieures résultant de la superposition, celle qui a le plus grand rendement au point de vue de l'expansion linguistique est évidemment la fonction d'enseignement.

Ce schéma doit être modulé selon la nationalité des colonisateurs : Français ou Belges.

Les premiers poursuivaient délibérément une politique d'assimilation linguistique, qui était étrangère aux Belges. Le colonisateur français mesurait aux progrès de sa langue l'importance de son emprise sur le pays. Aussi, le premier véhicule du français, dans la zone colonisée par la France, a été le cadre de l'armée de conquête, qui est aussi devenu le cadre de la première administration des territoires soumis. De plus, l'administration coloniale française a conservé l'habitude de recruter les agents de ses différents services parmi les anciens militaires de carrière. Dans l'enseignement même, au début, des écoles furent

confiées à des sous-officiers ou à d'anciens interprètes de l'armée. Ainsi, le français de l'Afrique noire ex-française a pu subir l'influence du français militaire (terminologie, argot).

À cette influence des cadres ou anciens cadres de l'armée a pu s'ajouter, dans une mesure très difficile à déterminer, l'influence des soldats des troupes coloniales démobilisés et revenus au pays. Or, si les simples soldats n'avaient guère, en matière de français, que la connaissance d'une sorte de pidgin dit « petit-nègre » ou « français-tiraillou », ils jouissaient auprès des gens de leur village d'un prestige réel, dû tant à leur qualité d'ancien combattant qu'à la pension de retraite que leur versait le gouvernement de la métropole.

Rien de semblable du côté belge : pas de troupes coloniales formées pour intervenir aux côtés de l'armée belge. Comme on le sait, l'ex-Congo belge a d'ailleurs commencé par être un État indépendant, avec comme souverain Léopold II, roi des Belges. Mais les officiers que celui-ci recrutait pour la Force Publique du Congo appartenaient initialement à diverses nationalités. Nombre d'entre eux étaient anglophones ou employaient l'anglais comme langue d'intercommunication. Avec la troupe, les officiers usaient d'une lingua franco africaine, qui fut d'abord le kiswahili dans l'Est, le lingala ailleurs, celui-ci devant devenir dans la suite la langue unique de l'armée.

Si nous revenons à l'enseignement, nous constatons que du côté français, les écoles publiques avaient comme seul véhicule linguistique le français. Cet enseignement était élitiste. Par exemple, en Afrique occidentale française, en 1926-1927, pour environ treize millions d'habitants, on recensait trente mille élèves. De ceux-ci, 15,66 % dépassent le niveau de l'école rurale, 1,9 % accèdent à l'école primaire supérieure, 0,33 % à l'école normale ou aux écoles spécialisées. Seules certaines écoles congréganistes employaient des langues africaines dans l'enseignement, les missionnaires ayant toujours considéré que leur rôle primordial était l'évangélisation et non la diffusion du français.

Dans les colonies belges, jusqu'à quelques années de l'indépendance, l'enseignement est resté aux mains des congrégations missionnaires catholiques et protestantes. Enseignement de masse, surtout professionnel, il se dispensait, du moins dans les premières années, dans des langues autochtones : les quatre langues devenues « nationales » plus quelques autres, comme le lomongo.

Une certaine tension régnait, dans les milieux de la colonie et chez les Congolais dits « évolués », entre deux tendances, dites respectivement « européeniste » et « indigéniste ». Longtemps, les programmes scolaires du colonisateur au Congo belge ont essayé d'établir un compromis entre ces deux tendances. Les querelles linguistiques de la métropole n'étaient sans doute pas étrangères aux hésitations de la politique linguistique de la colonie. La tendance « européeniste », qui voulait faire le plus de place possible au français dans l'enseignement, a commencé à prédominer dans les années 1950, surtout sous la pression des Africains eux-mêmes. Le Zaïre indépendant impose en 1962 le français comme véhicule de l'enseignement dès la première année du cycle primaire. Sous l'influence de l'idéologie de l'authenticité et du nationalisme de certains intellectuels, on recommence, à partir de 1969, à faire une place aux langues nationales dans l'enseignement. Faute de préparation suffisante, de maîtres formés, etc., ces tentatives ne sont guère couronnées de succès et, à l'heure actuelle, on en est plutôt revenu à l'emploi exclusif du français.

L'administration coloniale, au niveau local, employait les langues africaines, du moins les langues véhiculaires. Il en était de même des colons dans leurs rapports avec la main-d'œuvre autochtone.

En résumé, les langues africaines jouaient un rôle beaucoup plus considérable dans les colonies belges que dans les colonies françaises. Dans les premières, le français n'était guère introduit que par l'école ; dans les secondes, les foyers de diffusion étaient plus diversifiés.

À l'heure actuelle, partout en Afrique, il faut évidemment tenir compte de l'influence des médias de masse, particulièrement de la radio (par le moyen des appareils à transistor), qui n'est pas soumise aux mêmes contraintes technologiques que le cinéma et la télévision.

3. Le nombre des Africains francophones est difficile à évaluer. D'abord, parce que les réalités africaines se prêtent mal à la statistique, ensuite parce que tout dépend du degré de connaissance du français que l'on exige pour attribuer la qualité de francophone. Ce qui est certain, c'est qu'il s'agit d'une minorité, inférieure en moyenne à 20 %, même si on place le seuil assez bas.

Voici quelques chiffres ou estimations.

Pour le Sénégal, on dispose de statistiques précises mais qui remontent à l'année scolaire 1964-1965. En gros, les résultats sont les suivants : 11 % de Sénégalais mais seulement 1 % de Sénégalaises déclarent savoir lire et écrire le français. La proportion des francophones varie donc d'après le sexe, comme on le voit, mais aussi d'après les classes d'âge et les régions. C'est la classe d'âge de 14 ans qui atteint le pourcentage le plus élevé (35 % pour les garçons, 15 % pour les filles) et, dans celle-ci, la région du Cap-Vert qui donne les meilleurs résultats : 82 % pour les garçons, 35 % pour les filles. La liaison avec la scolarisation est évidente. Malheureusement la politique de scolarisation de masse, en français, ne semble pas avoir donné les résultats escomptés. Si le taux officiel de scolarisation, de 1970 à 1980, s'est maintenu à 43 %, les estimations officieuses ne font plus état que de 28 %. C'est que la scolarisation se développe moins vite que la démographie.

Il faut aussi tenir compte d'un phénomène commun sans doute à tout le Tiers-Monde, observé même dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer français et qu'on pourrait appeler la « déscolarisation ». Livrés à eux-mêmes, les jeunes sortis de l'école au niveau du primaire ou du premier cycle du secondaire, sans formation professionnelle, perdent souvent l'usage du français écrit et même, quoique plus tardivement, celui du français oral.

Au Zaïre, une estimation datant de 1975 fixe à 4 % le nombre de ceux qui sont capables de s'exprimer plus ou moins couramment en français. Un plus grand nombre — impossible à déterminer — est capable de le parler de façon rudimentaire dans des circonstances et sur des sujets bien déterminés et de le comprendre.

Ici aussi, comme partout, entrent en jeu des variables comme le sexe, l'âge, la position sociale, la profession, l'habitat (urbain ou rural).

Le taux de scolarisation y étant officiellement en progrès, on pourrait penser que la connaissance du français va s'étendre. Mais la dégradation des conditions d'enseignement, qui s'observe à tous les niveaux, suscite de légitimes appréhensions quant au rendement qualitatif de l'apprentissage scolaire.

En Côte-d'Ivoire, d'un point de vue numérique, la situation du français paraît beaucoup meilleure : selon des chiffres de 1975, environ 35 % d'Ivoiriens parleraient le français. Mais, chose curieuse à première vue, 1/3, exactement 11,9 %, de ces francophones sont illettrés et n'ont donc pas acquis la connaissance du

français à l'école. Bien entendu, comme ailleurs, la pratique du français est très inégalement répandue, selon les variables d'âge, de sexe, de profession, d'habitat.

4. La situation sociolinguistique est loin d'être uniforme dans l'ensemble de l'Afrique noire francophone. J'y ai déjà fait allusion en présentant une typologie qui répartit cet ensemble en trois zones : pays linguistiquement homogènes, pays linguistiquement hétérogènes avec ou sans langues dominantes. De ces situations dépend notamment l'exercice ou non par le français d'une fonction d'intercommunication large, à l'échelon du pays et par là son rôle comme facteur d'unification nationale, rôle très important dans ces États nouvellement indépendants et dont on sait que les frontières reproduisent le découpage arbitraire opéré par les colonisateurs européens.

Or, dans plusieurs pays se produit actuellement une expansion considérable de certaines langues véhiculaires africaines. Ainsi, au Sénégal, si l'ethnie wolof ne représente que 36 % de la population, la langue wolof, en revanche est parlée et comprise par environ 80 % des Sénégalais ; elle tend ainsi à devenir la langue interethnique à l'échelon national.

Au Zaïre, le lingala est entré dans une phase d'expansion quantitative remarquable. Débordant de la zone qui en fut le berceau et qui était limitée à la région de l'Équateur et à la partie orientale de la région du Haut-Zaïre, le lingala, qui dès l'origine est une langue intertribale et non l'idiome d'une ethnie déterminée, a conquis la capitale, Kinshasa, qui se trouve cependant en territoire kongo ; il s'est imposé à l'importante et puissante communauté formée par l'armée et la gendarmerie nationale, où il sert à l'instruction ; il jouit de la faveur des pouvoirs publics et profite de la vogue de la musique zaïroise moderne, dont le centre de rayonnement est Kinshasa ; il est la seule des quatre langues dites nationales à faire sentir son attraction à travers tout le pays.

Dans la mesure où, dans ces deux pays, une langue africaine est en passe de devenir langue d'intercommunication à l'échelon national, une des fonctions dévolues au français — la communication interethnique, avec son incidence idéologique « ciment de l'unité nationale » tend à disparaître. Restent, il est vrai, les fonctions de communication internationale et de véhicule de la modernité qui,

jointes au statut de langue officielle, continuent à faire du français un facteur essentiel de promotion sociale.

La situation est différente en Côte-d'Ivoire. Il y existe bien un véhiculaire africain : le dioula (fondé sur le bambara) mais celui-ci, pour diverses raisons, ne jouit pas d'un prestige suffisant pour s'imposer dans le sud du pays, où se trouve la capitale et qui est la zone la plus développée et la plus dynamique, celle qui est susceptible de jouer un rôle directeur en matière de comportement social et langagier. Aussi le français, dans les communautés urbaines au moins, concurrence-t-il le dioula dans la fonction véhiculaire. Ainsi s'expliquent les deux données numériques étonnantes fournies plus haut : le pourcentage élevé d'Ivoiriens parlant le français et, parmi eux, la forte proportion d'illettrés, alors que partout ailleurs la diffusion du français se fait essentiellement par l'école. Nous constatons donc un rapport inverse entre l'extension du français et le développement de langues africaines véhiculaires à large audience et dotées de prestige.

Mais la situation sociolinguistique de la Côte-d'Ivoire entraîne une autre conséquence, qualitative celle-ci : la formation d'une variété de français, appelée « français ivoirien populaire » qui n'est plus compréhensible au francophone parlant exclusivement le français dit « central ».

Aussi peut-on, en Côte-d'Ivoire, distinguer, selon S. Lafage, trois variétés de français : 1) le français de ce qu'on pourrait appeler « les élites » : apanage d'une classe dominante composée en grande partie de diplômés de l'enseignement supérieur, il respecte la norme académique explicite ; ses usagers représenteraient seulement 0,5 % de la population ; 2) le français des « lettrés », attribut spécifique de la classe moyenne-haute : scolarisés ou diplômés de l'enseignement secondaire ; c'est une variété régionale du français qui obéit surtout aux règles implicites de la norme locale ; elle est employée environ par 5,3 de la population ; 3) le français des « peu ou non lettrés », parlé par les membres de la classe moyenne-basse (par opposition à la masse des non-francophones, qui reste à l'écart des circuits économiques modernes) : scolarisés du primaire, alphabétisés en français ou illettrés. La caractéristique de cette variété semble être sa « fonctionnalisation » (G. Manessy), c'est-à-dire son adaptation à l'échange le plus économique d'informations simples dans des situations de communication dépourvues

d'ambiguïté. Il semble que l'on se trouve là devant un phénomène de dialectatisation ou, pour certains, de pidginisation.

Le cas du Cameroun présente certaines particularités. Le bilinguisme officiel français-anglais n'a guère d'incidence sur le français, qui occupe d'ailleurs, dans la Fédération, une position dominante. Les langues tribales sont au nombre d'environ 250.

Plusieurs langues véhiculaires existent mais aucune ne couvre le territoire national. Une analogie avec la Côte-d'Ivoire se manifeste dans le fait que le français partage des fonctions véhiculaires et même vernaculaires avec des langues ethniques ou véhiculaires, par exemple à Douala, avec le « pidgin english » (souvent identifié par ses locuteurs avec l'anglais), à Yaoundé, avec l'éwondo. La répartition des fonctions entre langues devient ainsi plus complexe. Facteur de promotion sociale lié à l'institution scolaire, le français s'étend avec l'urbanisation et le développement. Il devient la langue des jeunes. Mais en même temps il est en quelque sorte l'objet d'une appropriation de la part des Camerounais, dont certains n'hésitent pas à proclamer qu'il est en passe de faire partie de leur patrimoine. Praticqué par un plus grand nombre de locuteurs, de niveau socio-culturel différent, diversifiant son usage par l'extension à la vie quotidienne, du moins dans les milieux urbanisés, le français est soumis à un processus de variation. Des normes locales implicites s'instaurent, qui peuvent même acquérir une fonction d'identification ethnique. Certaines particularités linguistiques sont propagées et en quelque sorte consacrées par l'école, à cause de l'introduction massive dans les programmes de français de textes d'auteurs nationaux qui les emploient.

D'ailleurs, une aspiration se manifeste à l'acceptation de normes régionales. Le même Senghor qui, dans son allocution d'ouverture du colloque organisé par le C.I.L.F. à Dakar en 1976, déclarait : « Parce qu'il a fallu faire un choix de cet instrument qu'est le français, il serait absurde de ne pas vouloir qu'il fût le meilleur possible, celui-là précisément qu'ont affiné, durant des siècles, des centaines d'orfèvres : les grands écrivains. Et c'est ce français-là que nous voulons, que nous devons faire nôtre... » n'hésitait pas, trois ans plus tard, à préfacer un *Lexique du français du Sénégal* et à écrire : « Nous sommes pour une langue française, mais avec des variantes, plus exactement, des enrichissements régionaux. »

À la V^e Table ronde des Centres de linguistique appliquée d'Afrique noire, réunie à Yaoundé en avril 1981, comme le constate le rapport de synthèse, « un large accord s'est fait sur une exigence : celle de voir la lexicographie française prendre en compte de plus en plus les usages régionaux, dont notamment les usages africains ».

Français langue internationale et acceptation de normes régionales, ne sont-ce pas là deux visées antinomiques ?

Je crois, pour ma part, qu'une langue est un lieu de tension constante entre tendances contradictoires, telles que socialisation et individualisation, besoin d'une communication large et efficace et besoin non moins impérieux d'une expression appropriée aux expériences particulières et révélatrice d'une identité.

Dans la mesure même où le français s'implante en profondeur, multiplie ses fonctions, sortant de l'école et de la haute administration pour prendre place au foyer, courir les marchés et les bars, de langue étrangère reçue devenant langue acceptée, il est inévitable que ses locuteurs se l'approprient, l'adaptent à leurs habitudes, l'accordent à leurs besoins, le façonnent selon leur sensibilité. La variation est inhérente à l'implantation. Elle en donne en quelque sorte la mesure.

Une langue limitée aux fonctions dites supérieures et enfermée dans une élite hautement scolarisée ne s'écartera guère de la norme académique mais ne poussera jamais ses racines dans le pays.

N'a-t-on pas à craindre, avec l'établissement, voire la reconnaissance de normes régionales, une rupture de l'intercommunication, un éclatement du monde francophone, qui répéterait la fragmentation de la Romania ? Je ne le crois pas. Les conditions sociales, économiques, culturelles ne sont plus celles qui prévalaient il y a quinze siècles. La « force d'intercourse », pour parler comme Saussure, s'est considérablement développée dans notre monde moderne qui, réduisant les obstacles de l'espace et du temps, multiplie et accélère les transferts de biens, de personnes et de messages.

Une double compétence linguistique — en l'occurrence celle d'une norme internationale et d'une norme régionale — est un phénomène fréquent, une solution au conflit entre communication large et expression d'une identité. Une pédagogie appropriée peut en favoriser l'acquisition, voire faire de celle-ci son objectif.

5. La valorisation des langues africaines n'est pas un problème nouveau. Dès 1937, L.-S. Senghor avait préconisé un certain « retour aux sources », c'est-à-dire aux langues africaines, mais cette proposition avait soulevé un tollé général parmi l'élite négro-africaine...

À partir des années 50, ce fut le thème de discussions passionnées, de résolutions parfois fracassantes mais qui se sont le plus souvent révélées au fil du temps comme de simples déclarations d'intention.

Faut-il rappeler qu'en 1957 le Congrès constitutif de la Convention africaine avait pris position en faveur de l'introduction des langues africaines dans l'enseignement, qu'en 1959 le 2^e Congrès des écrivains et artistes noirs avait pris une « résolution de linguistique », aux termes de laquelle l'Afrique noire devenue indépendante ne devrait adopter aucune langue étrangère européenne ou autre comme expression nationale, qu'en 1966 la 3^e Conférence des responsables de l'Éducation de ce qui était alors le Congo-Kinshasa optait « pour l'instauration, dans les meilleurs délais possibles, d'un enseignement national dispensé à tous les niveaux en langue(s) congolaise(s) et pour le principe du développement et de la diffusion d'une langue autochtone qui deviendrait langue nationale unique, appelée à exercer toutes les fonctions, du moins à l'intérieur du pays », qu'en 1971 le Sénégal adoptait le principe de l'introduction des langues africaines dans l'enseignement, qui ne devait commencer à sortir ses effets qu'en 1977 ?

Mais que d'atermoiements, de résolutions inopérantes, de décisions prises sans qu'on ait les moyens de sa politique et sur lesquelles on doit revenir après peu de temps ! Que d'indécision aussi !

« Peur et, parfois, naïveté, voilà les deux écueils majeurs » écrit V. Y. Mudimbe dans une analyse de la situation zaïroise, qui me semble valable pour une grande partie, si non pour la totalité de l'Afrique noire. Et il s'explique en ces termes : « La peur ne se trouve pas seulement du côté des responsables étrangers qui, travaillant à la promotion et à la diffusion du français, s'interrogent sur la signification profonde des projets de valorisation des langues zaïroises et sur l'impact qu'aurait, pour l'avenir du français au Zaïre, l'utilisation des langues africaines comme moyens de large communication et mediums d'enseignement. La peur existe aussi chez les Zaïrois eux-mêmes : crainte de ne pas savoir comment situer exactement leurs désirs face à ce monstre de la "libido

dominandi ” qu’actualisent en Afrique la puissance et l’efficacité des langues étrangères. Mais il y a plus : comprendre la nécessité de revoir l’organisation générale des rapports conflictuels existant actuellement entre langues africaines et français, c’est aussi, dans une large mesure, savoir et voir que ces rapports ne sont pas uniquement de nature culturelle. Ils traduisent et expriment, en effet, des données plus essentielles, de nature économique. »

À l’heure actuelle, le débat a perdu de sa passion et il semble, du moins sur le plan de l’action, que les solutions extrêmes soient écartées : plus personne ne défend une politique de francisation pure et simple de l’Afrique noire, d’autre part les représentants les plus catégoriques de la tendance à l’africanisation ont conscience que le français demeure nécessaire. C’est donc la solution réaliste et équilibrée de la complémentarité, de la collaboration entre langues africaines et français qui prévaut, s’inscrivant dans la problématique générale du dialogue des cultures : promotion des langues autochtones, maintien du français, adapté aux contextes africains, dans l’exercice de certaines fonctions qui peuvent varier dans l’espace comme dans le temps.

Une francophonie ethnocentriste et impérialiste — ne fût-ce que sur le plan culturel — n’est plus acceptable par les peuples d’Afrique. Le français doit cesser d’être le véhicule exclusif d’une culture affirmée comme unique ou supérieure, pour devenir « transculturel », instrument du dialogue des cultures, s’il veut garder son statut mondial.

La « défense et l’illustration » des langues autochtones sont des démarches légitimes et indispensables de peuples qui veulent garder leur identité. Il est du devoir de la Francophonie de les aider dans ces tâches urgentes autant qu’immenses.

C’est tout à l’honneur de plusieurs organisations francophones d’avoir compris qu’il n’y avait pas incompatibilité mais au contraire complémentarité entre la promotion du français et celle des langues africaines. Qu’il me suffise de rappeler les prises de position du Conseil international de la langue française (C.I.L.F.) lors de ses colloques de Dakar (1976) et de Sassenage (1977) et ses réalisations, dont je citerai seulement le monumental *Inventaire des études linguistiques sur les pays d’Afrique noire d’expression française et sur Madagascar* (1978), le soutien apporté par l’Association des Universités partiellement ou entièrement

de langue française (A.U.P.E.L.F.) et par l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.) au projet d'inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique (I.F.A.), en bonne voie de réalisation, le lancement par l'A.C.C.T. de projets de recherches en linguistique africaine et, par la 5^e Table ronde des Centres de linguistique appliquée d'Afrique (Yaoundé, 1981), d'un projet portant sur l'enseignement des langues en Afrique (P.E.L.A.), qui associe langues africaines et langues importées, enfin la résolution adoptée par la 7^e assemblée générale de l'A.U.P.E.L.F. (Québec, 1981) d'inscrire son action dans la perspective d'un développement des langues nationales, facteur essentiel d'une véritable coopération.

Sauf bouleversements politiques et économiques imprévisibles, je pense que l'on peut être raisonnablement optimiste quant à l'avenir du français en Afrique.

Cet avenir me semble lié, sur le plan de la linguistique, à deux démarches, l'une fondamentale, l'autre appliquée :

– l'analyse objective des situations sociolinguistiques, qui étudierait notamment la répartition des fonctions entre les langues en contact, la distribution des usagers selon la classe d'âge, le sexe, la formation scolaire, la profession, le lieu d'habitation, etc., ainsi que l'attitude des populations à l'égard des diverses langues ;

– l'établissement, en didactique linguistique, de programmes scolaires et postsecondaires incluant éventuellement plusieurs langues — dont le français — en rapport de complémentarité ou de concurrence dynamique, programmes appropriés aux situations spécifiques mais conçus essentiellement dans la perspective du développement, c'est-à-dire avec pour règle d'or « la langue au service de l'homme ».

QUELQUES INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

ALFÂ IBRAHÎM Sow (éd.), *Langues et politiques de langues en Afrique noire. L'expérience de l'UNESCO*, Nubia/UNESCO, 1977.

BAL Willy, *Les contacts entre les langues africaines et le français*. Rapport introductif, dans *Réalités africaines et langue française*, Centre de Linguistique Appliquée de Dakar, numéro spécial, mars 1980, p. 11-39.

BARRETEAU Daniel (dir.), *Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique noire d'expression française et sur Madagascar* Paris, Conseil International de la Langue Française, 1978. [Voir particulièrement la deuxième partie : *Description sociolinguistique par pays*, p. 357-546, et l'annexe : *La langue française en Afrique noire et à Madagascar : éléments pour une bibliographie* par Suzanne LAFAGE, avec la collaboration de Willy BAL et Daniel BARRETEAU, p. 549-577.]

Bulletin de l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire, Institut de la Langue Française C.N.R.S. et Institut de Linguistique Appliquée d'Abidjan. [Le n° 1 a paru en 1980.]

Le français en Afrique noire, dans *Le français moderne*, 47^e année, juillet 1979, n° 3.

Le français en contact avec : la langue arabe, les langues négro-africaines, la science et la technique, les cultures régionales, Paris, Conseil International de la Langue Française, 1977.

MAKOUTA-MBOUKOU J.-P., *Le français en Afrique noire (Histoire et méthodes de l'enseignement du français en Afrique noire)*, Paris/Bruxelles/Montréal, Bordas, 1973.

MANESSY Gabriel et WALD Paul, *Plurilinguisme : normes, situations, stratégies*. Études sociolinguistiques réunies et présentées par —, Paris, Éd. l'Harmattan, 1979.

MUDIMBE V.Y., *La Culture*, dans *Du Congo au Zaïre 1960-1980. Essai de bilan*, sous la direction de J. VANDERLINDEN, Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques, s.d., p. 309-398.

Les Relations entre les langues négro-africaines et la langue française, Paris, Conseil International de la Langue Française, 1977.

VALDMAN A. (dir.), *Le français hors de France*, avec la collaboration de R. CHAUDENSON et G. MANESSY, Paris, Éd. Honoré Champion, 1979.

Copyright © 1981 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cette communication :

Willy Bal, *Quelques données et réflexions à propos du français en Afrique noire* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1981. Disponible sur :

< www.arllfb.be >